
CAHIER DES CHARGES
Plan de Développement des Compétences

Favoriser l'Autodétermination à tout âge de la vie

Proposition à retourner impérativement pour le :

16/11/2020

Par mail à

formations@adapei56.net

1- PRESENTATION

L'Adapei 56 – les Papillons Blancs du Morbihan a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap mental. C'est une association déclarée n° 3509, reconnue d'Utilité Publique par le Décret du 30 Août 1963.

Elle est affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

Créée en 1960, l'Adapei du Morbihan – les Papillons Blancs gère actuellement 21 établissements et services médico-sociaux structurés en 3 pôles dans le secteur de l'enfance, du travail et de la vie sociale.

L'association accompagne à ce jour 1200 personnes et emploie 700 salariés.

L'association a créé ces dernières années une commission des personnes accompagnées par les établissements et services dont le but est de recueillir leurs revendications et propositions.

2- CONTEXTE

Ce cahier des charges s'inscrit dans la poursuite de la présentation du projet associatif Adapei 56 de septembre 2019 à mars 2020. Cette présentation s'est effectuée dans un format de séminaire au Conseil d'Administration de l'association en premier lieu puis à l'ensemble des salariés.

Au cours de ces séminaires, le directeur général de l'Adapei 56 a présenté ses orientations stratégiques. Elles s'inscrivent dans le mouvement engagé par l'UNAPEI « pour une société solidaire et inclusive » et s'appuient sur le changement de contexte sociétal relayé par les politiques publiques afférant au secteur médico-social. Les orientations stratégiques de l'Adapei 56 ont ensuite été déclinées par les trois pôles (Enfance, Travail, Vie sociale et Habitats).

Une congruence dans les objectifs est affirmée et s'incarne particulièrement autour des thèmes de l'autodétermination et de l'inclusion. Deux livrets « l'autodétermination pour les pros » et « axes stratégiques de l'ADAPEI 56 » ont été remis à l'ensemble des participants.

Les enquêtes de satisfaction sur les séminaires montrent :

- une adhésion des salariés aux valeurs et concepts sous-jacents aux orientations
- un besoin de formation pour la mise en œuvre dans les pratiques d'accompagnement
- une satisfaction dans les modalités d'organisation des séminaires avec en premier lieu la mixité entre les pôles et métiers
- un questionnement sur l'évolution des attentes et positionnement des familles (notamment lors du passage à la vie d'adulte) face à un accompagnement favorisant autodétermination et inclusion
- une volonté que les parents soient associés à certaines des formations au côté des salariés. Ce souhait a par ailleurs été clairement réaffirmé par la vice-présidente de l'association à plusieurs reprises.

Le Comité de Direction souhaite donc poursuivre la dynamique engagée et répondre aux souhaits formulés par les salariés et le Conseil d'Administration en inscrivant l'autodétermination comme une thématique centrale de sa politique de formation pour les années à venir.

Un groupe de travail avec des représentants des 3 pôles a été constitué pour élaborer ce cahier des charges.

3- OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'autodétermination c'est la possibilité de faire des choix et prendre des décisions en accord avec ses préférences, valeurs et objectifs sans interférences externes non justifiées pour augmenter le contrôle sur sa propre vie et garder ou augmenter sa qualité de vie

Objectifs stratégiques 1 : développer une posture professionnelle ou parentale qui favorise l'autodétermination des personnes accompagnées.

Objectifs stratégiques 2 : développer la capacité des personnes accompagnées à faire des choix pour leur vie.

Objectifs stratégiques 3 : créer des espaces de rencontres entre professionnels, personnes accompagnées et leurs familles en dehors des espaces d'accompagnement du quotidien.

Objectifs pédagogiques :

- Mieux connaître le concept d'autodétermination
 - Rappel du cadre législatif et explicitation des droits, devoirs et obligations, champ d'application Tutelle/curatelle...
 - Echange sur la notion de prise de risques
 - Approches théoriques autour de l'autodétermination
- Reconnaître ce qui aide à décider dans les relations entre :
 - la personne accompagnée et les professionnels,
 - la personne accompagnée et sa famille,
 - la personne accompagnée et les autres personnes accompagnées.
- Mettre en œuvre un accompagnement qui soutient la capacité des personnes à décider par elles-mêmes et pour elles-mêmes
- S'approprier une boîte à outils (grille d'entretien / grilles d'autoévaluation / livret sur les droits / bibliographie des outils etc...)
- Cerner les conditions d'accompagnement favorables à l'autodétermination,
 - Exemples concrets d'expérimentation (en intra / à l'externe)
 - Exemples concrets du quotidien (jeux de mise en situation)
 - Exemples concrets à différents âges de la vie (enfant/adolescent/adulte)
 - Exemples concrets des différents environnements professionnels (3 pôles)
 - Exemples concrets de pair-aidance

4 – PUBLIC BENEFICIAIRE

Salariés en situation d'accompagnement, parents, personnes accompagnées majeures sur des groupes de 15 personnes en mixité dans des proportions équilibrées.

5 – DUREE, LIEU, CALENDRIER, MODALITES PARTICULIERES

Les formateurs doivent maîtriser le FALC et adapter leurs outils en ce sens.

La durée est fixée à 2 journées complètes plus une demi-journée à distance pour les salariés (à trois quatre mois).

La formation démarrera au 1^{er} semestre 2021 sur Vannes, au siège de l'association ou dans un lieu neutre (autre qu'un lieu d'accompagnement) pour l'ensemble des participants.

Le nombre de sessions par an est fixé entre 7 et 10 par an sur 2 ans renouvelable pour deux années supplémentaires en fonction du bilan des évaluations transmis.

Chaque groupe devra être composé de 15 stagiaires maximum en veillant à respecter une proportion équilibrée entre les différents types de participants sur la base de deux tiers de salariés, un tiers de personnes accompagnées et/ ou familles.

La présence d'un binôme d'animation est jugée souhaitable.

6 – ELEMENTS DU DOSSIER A FOURNIR PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Il convient que les propositions fassent apparaître clairement :

a/ L'organisme de formation :

Raison sociale, adresse complète, N° Siret, N° DA, effectif global, couverture territoriale, coordonnées de l'interlocuteur en charge du dossier.

b/ Les références de l'organisme de formation :

Références de l'organisme de formation en rapport avec l'action souhaitée et les caractéristiques des stagiaires accueillis

Intitulé des actions réalisées (dates)	Noms des structures bénéficiaires	Type de public bénéficiaire

Références des intervenants pour la formation proposée (en respectant le tableau ci-dessous)

NOM - Prénom	Diplômes, expériences professionnelles significatives	Contenu de l'intervention	Nature du contrat (CDD - CDI – autres)
1 -			
2 -			
3 -			

Nom et prénom du responsable pédagogique de l'action :

c/ Le Projet pédagogique

- Il devra détailler la formation **en précisant pour chaque module** :
 - Les objectifs pédagogiques
 - Les durées (en heures) et rythme de la formation
 - Les contenus précis de formation
 - Les outils concrets et opérationnels apportés (boîte à outils des participants)
 - Les méthodes et techniques pédagogiques
 - Le nom et qualité des intervenants

d/ Les modalités d'évaluation de l'action

- A l'initiative du formateur, un bilan individuel en FALC sera à compléter par chaque participant visant à mesurer :
 - le degré de satisfaction des stagiaires
 - le niveau d'acquisition
 - la mise en œuvre possible dans le quotidien de la personne, de la famille ou de la pratique d'accompagnement
 - la qualité de l'organisation de la formation
- L'Adapei 56 se réserve le droit d'être présent lors d'un bilan de fin de session (l'organisme de formation sera alors prévenu préalablement).
- Etant considéré qu'il s'agit d'une formation pluriannuelle, **un rapport d'évaluation** détaillé analysant les trois premières prestations mises en œuvre et préconisant des améliorations sera fourni en juillet 2021 de manière à intégrer ces améliorations pour les sessions suivantes et ce dès le second semestre 2021.

Dans ce rapport devront être développés les points suivants :

- Evaluation des acquis : modalités et niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques
- Déroulement de l'action
- Dynamique du groupe (motivations, attentes, participation, homogénéité...)
- Modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques...)
- Organisation matérielle de l'action
- Préconisations d'amélioration
- Autres besoins de formation repérés

Sur le même modèle, un bilan d'évaluation annuel est présenté au comité de direction de l'Adapei 56. Ce bilan détermine la poursuite de l'action à l'issue des deux premières années.

e/ L'organisation logistique

- **L'adapei 56 se chargera de l'organisation logistique** (location ou mise à disposition d'une salle pour la formation, organisation des repas pris en commun avec les stagiaires...) **et administrative de la formation** (envoi des convocations et remise des attestations).
- **Le prestataire se chargera de fournir les supports remis aux stagiaires.**

f/ Proposition financière

- La proposition devra indiquer le coût de l'action (TTC) par session, incluant notamment :
 - l'animation pédagogique
 - les déplacements et hébergements éventuels des intervenants,
 - les supports remis aux stagiaires
- La proposition devra indiquer les modalités de dégressivité du coût en fonction du nombre de sessions achetées si l'évaluation - dont les conditions sont précisées au point 6 d- est jugée positive.

g/ Obligations particulières

- Après une première sélection sur dossier, l'Adapei 56 demandera aux organismes présélectionnés de soutenir leur projet devant le comité de direction de l'association et des membres du groupe de travail ayant rédigé ce cahier des charges.

Nous vous demandons de nous faire parvenir 1 version par voie électronique avant le 16 novembre 2020 à l'adresse suivante : formations@adapei56.net